

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

ESSILOR INTERNATIONAL

(Compagnie Générale d'Optique)
Société Anonyme au capital de 39 442 579,02 €
Siège social : 147, rue de Paris - 94220 Charenton-le-Pont
712 049 618 R.C.S. CRÉTEIL

Avis de convocation à l'assemblée générale ordinaire du 24 avril 2018

Mmes et MM. Les actionnaires, propriétaires d'actions ordinaires de la Société ESSILOR INTERNATIONAL (Compagnie Générale d'Optique) sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le mardi 24 avril 2018 à 10 H 30, à la Maison de la Mutualité, 24 rue Saint-Victor – 75005 PARIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

Ordre du jour

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
3. Affectation du résultat et fixation du dividende ;
4. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Antoine Bernard de Saint-Affrique ;
5. Renouvellement du mandat d'administratrice de Madame Louise Fréchette ;
6. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Bernard Hours ;
7. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Marc Onetto ;
8. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Olivier Pécoux ;
9. Renouvellement du mandat d'administratrice de Madame Jeanette Wong ;
10. Nomination de Madame Jeanette Wong en qualité d'administratrice de la Société en remplacement de Madame Henrietta Fore (à compter de la date de réalisation du rapprochement avec Luxottica) ;
11. Approbation des engagements visés à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce relatifs à l'indemnité de rupture de Monsieur Laurent Vacherot, Directeur Général Délégué, dans certains cas de cessation de son contrat de travail ;
12. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2017 à Monsieur Hubert Sagnières, Président-Directeur-Général ;
13. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2017 à Monsieur Laurent Vacherot, Directeur Général Délégué ;
14. Approbation de la politique de rémunérations applicable aux dirigeants mandataires sociaux ;
15. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

A. Formalités préalables à effectuer pour participer à l'Assemblée.

Les actionnaires souhaitant assister à cette Assemblée, s'y faire représenter ou voter par correspondance, devront avoir justifié de la propriété de leurs actions au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris (soit le 20 avril 2018, à zéro heure, heure de Paris) :

- **pour l'actionnaire nominatif**, par l'inscription en compte des actions à son nom dans les comptes titres nominatifs de la Société par son mandataire la Société Générale ;
- **pour l'actionnaire au porteur**, par l'inscription en compte des actions (à son nom ou, dans le cas d'un actionnaire non résident, au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte) dans son compte titres, tenu par l'intermédiaire bancaire ou financier qui le gère. Cette inscription comptable des actions doit être constatée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité, qui apportera ainsi la preuve de sa qualité d'actionnaire. L'attestation de participation doit être jointe au formulaire de vote par correspondance ou par procuration, ou à la demande de carte d'admission, adressés, par l'intermédiaire habilité, à la SOCIETE GENERALE, Service des Assemblées - CS 30812, 44308 NANTES Cedex 03.

Seuls les actionnaires justifiant de cette qualité au 20 avril 2018, à zéro heure, heure de Paris, dans les conditions prévues à l'article R.225-85 du Code de commerce et rappelées ci-dessus, pourront participer à cette Assemblée.

Essilor International (Compagnie Générale d'Optique) offre la possibilité aux titulaires **d'actions au nominatif** de recevoir leur convocation et/ou les documents préparatoires à l'Assemblée générale par courrier électronique. Pour ce faire, il leur suffit de se connecter sur le site Sharinbox (site de gestion des avoirs au Nominatif) www.sharinbox.societegenerale.com et de cocher, dans le menu « Informations personnelles », l'option « E-convocation aux assemblées générales »

B. Modes de participation à cette Assemblée.

Conformément aux dispositions de l'article R.225-61 du Code de commerce, Essilor International (Compagnie Générale d'Optique) met à la disposition de ses actionnaires un site dédié au vote par internet préalablement à l'Assemblée. Ce site sécurisé permet de demander une carte d'admission, de donner pouvoir au Président, de donner procuration à un actionnaire ou à une autre personne dénommée, ou de voter en ligne. **Le site sera ouvert à compter du 9 avril 2018, 9 heures, et jusqu'au 23 avril 2018, 15 heures (heure de Paris).** Afin d'éviter toute saturation éventuelle du site internet dédié au vote, il est recommandé aux actionnaires de ne pas attendre cette date ultime pour se connecter au site.

1. Pour tout actionnaire désirant assister personnellement à cette Assemblée,

Il est recommandé de se munir, préalablement à la réunion, d'une carte d'admission que l'actionnaire recevra par courrier ou qu'il pourra télécharger, en procédant de la manière suivante :

— L'actionnaire au nominatif,

— S'il n'a pas choisi la e-convocation, l'actionnaire au nominatif inscrit depuis un mois au moins avant la date de l'avis de convocation reçoit automatiquement le formulaire de participation par courrier, joint à la brochure de convocation, qu'il doit compléter en précisant qu'il souhaite participer à l'Assemblée Générale puis le renvoyer à l'aide de l'enveloppe « T » jointe ;

Tout actionnaire au nominatif peut aussi obtenir sa carte d'admission en ligne. Il lui suffit de se connecter sur le site internet www.sharinbox.societegenerale.com en utilisant son code d'accès et son mot de passe, qui lui ont été adressés par courrier lors de son entrée en relation avec la Société Générale. Ces codes peuvent être ré-envoyés sur demande, en cliquant sur « Obtenir vos codes » sur la page d'accueil du site.

— L'actionnaire au porteur,

— L'actionnaire au porteur devra contacter son établissement teneur de compte en indiquant qu'il souhaite assister à l'Assemblée Générale et demander une attestation justifiant de sa qualité d'actionnaire à la date de la demande. L'établissement teneur de compte se chargera de la transmettre à la Société Générale, mandataire d'Essilor International (Compagnie Générale d'Optique);

— L'actionnaire au porteur dont l'établissement teneur de compte permet l'accès au service « Votaccess » peut demander sa carte d'admission en ligne en se connectant avec ses identifiants habituels au portail « Bourse » de son établissement teneur de Compte.

Si l'actionnaire n'a pas reçu sa carte d'admission le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale, soit le 20 avril 2018, il devra demander une attestation de participation auprès de son établissement teneur de compte pour les actionnaires au porteur, ou pourra se présenter directement à l'Assemblée Générale pour les actionnaires au nominatif.

Le Jour de l'Assemblée, tout actionnaire devra justifier de sa qualité et de son identité lors des formalités d'enregistrement.

2. L'actionnaire ne pouvant être présent à cette Assemblée peut participer à distance (par courrier ou par internet), soit en exprimant son vote, soit en donnant pouvoir au Président de l'Assemblée, ou à tout autre personne mandatée à cet effet

a) Par voie postale (avec le formulaire papier)

— **L'actionnaire au nominatif** recevra par courrier postal le formulaire unique que vous devrez retourner dûment complété et signé à la Société Générale, à l'aide de l'enveloppe T jointe.

— **L'actionnaire au porteur** devra demander le formulaire unique à l'intermédiaire financier qui gère vos titres à compter de la date de convocation de l'Assemblée. Ce formulaire, dûment complété et signé, sera à transmettre par votre intermédiaire financier, accompagné d'une attestation de participation, à la Société Générale, Service des Assemblées.

Toute demande de formulaire unique devra être reçue au plus tard 6 jours avant l'Assemblée générale, soit le 18 avril 2018.

Afin que votre formulaire de vote, dûment rempli et signé, ou votre désignation ou révocation de mandataire soit valablement pris en compte, il devra parvenir à la Société Générale, Service des Assemblées au plus tard le 20 avril 2018.

b) Par voie électronique

— **L'actionnaire au nominatif** devra se connecter au site Sharinbox www.sharinbox.societegenerale.com en utilisant ses identifiants habituels. Il devra ensuite suivre les instructions dans « Informations personnelles » en cliquant sur le lien de la rubrique « Assemblée » situé sous l'intitulé « Opération(s) en cours », puis sélectionner l'« Assemblée Générale Ordinaire Essilor du 24 avril 2018 ». Après avoir validé/modifié ses données personnelles, il devra cliquer sur « Voter » pour accéder au site de vote.

— Seul **l'actionnaire au porteur** dont l'établissement teneur de compte a adhéré au système « Votaccess » et leur propose ce service pour cette Assemblée pourront y avoir accès. L'actionnaire au porteur qui souhaite voter par internet, devra se connecter sur le portail internet de leur établissement teneur de compte, à l'aide de leurs identifiants habituels, puis accéder au portail « Bourse » de celui-ci et enfin au service « Votaccess ». L'accès à la plateforme « Votaccess » par le portail internet de l'établissement teneur de compte de l'actionnaire peut être soumis à des conditions d'utilisation particulières définies par cet établissement. En conséquence, l'actionnaire au porteur intéressé par ce service est invité à se rapprocher de son teneur de compte afin de prendre connaissance de ces conditions d'utilisation.

Le site sécurisé « www.sharinbox.societegenerale.com » et le service « votaccess » seront ouverts à partir du 9 avril 2018. Les possibilités de voter par internet avant l'Assemblée seront interrompues la veille de l'Assemblée soit le 23 avril 2018 à 15 heures (heure de Paris).

Afin que les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie électronique puissent être valablement prises en compte, les confirmations devront être réceptionnées au plus tard la veille de l'Assemblée, soit le 23 avril 2018 à 15 heures.

Il est rappelé que les procurations écrites et signées doivent indiquer les nom, prénom et adresse de l'actionnaire ainsi que ceux de son mandataire. La révocation du mandat s'effectue dans les mêmes conditions de forme que celles utilisées pour sa désignation. Pour toute procuration donnée par un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée Générale émettra un vote selon les recommandations du Conseil d'administration.

Conformément aux dispositions de l'article R.225-85 du Code de commerce, il est précisé que tout actionnaire ayant déjà exprimé son vote, envoyé un pouvoir, demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation pour assister à l'Assemblée :

- ne pourra plus choisir un autre mode de participation à l'Assemblée,
- peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions.

Cependant, si le dénouement de la cession (ou transfert de propriété) intervient avant le 20 avril 2018 à zéro heure (heure de Paris), la Société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la Société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Aucun dénouement de (ou transfert de propriété) réalisé après le 20 avril 2018 à zéro heure (heure de Paris), quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la Société, nonobstant toute convention contraire.

C. Questions écrites et consultation des documents mis à la disposition des actionnaires .

Conformément à l'article R.225-84 du Code de commerce, tout actionnaire peut adresser des questions écrites à compter de la présente insertion. Ces questions sont adressées au Président du Conseil d'administration, au siège social de la Société par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique à l'adresse suivante : invest@essilor.com au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée générale (soit le 18 avril 2018). Elles sont accompagnées, pour les détenteurs d'actions au porteur, d'une attestation d'inscription en compte.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, tous les documents qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre des assemblées générales seront disponibles, au siège social de la Société dans les délais légaux, et, pour les documents prévus à l'article R.225-73-1 du Code de commerce, sur le site Internet de la Société à l'adresse suivante : www.essilor.com au plus tard le vingt-et-unième jour précédant l'Assemblée (soit le 3 avril 2018).

Le conseil d'administration

1800822